

CLASSES DE DÉCOUVERTES



▶ **SÉJOURS ÉDUCATIFS ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES**
▶ **FRANÇAIS & INTERNATIONAUX**



Retrouvez-nous sur
www.uncmt.fr

UNCMT, PLUS DE 70 ANS D'ANIMATION LE PLEIN DE SENSATIONS



02 31 46 80 40
www.uncmt.fr

Un formulaire de demande de devis est disponible sur notre site internet.
Une seule adresse email : servicejours@uncmt.fr

Un grand merci à Tabari Hinds de Tchak Aventures pour les photos.

SOMMAIRE

Présentation de l'UNCMT p.5
Cartes de nos centres p.6
Préparer sa classe de découvertes p.7-8

MER/CALVADOS

BERNIÈRES-SUR-MER
« La Closerie des Djinns » p.8-9

LION-SUR-MER
« La Petite Falaise » p.10-11

VER-SUR-MER
« La Bambinière » p.12-13

GRANDCAMP-MAISY
« Les Quiéri-Quiérettes » p.14-15
« Les Aigues-Marines » p.16-17

CAMPAGNE/CALVADOS

TAILLEVILLE
« Le Manoir des Hauts-Tilleuls » p.18-19

THAON
« Le Moulin de Barbières » p.20-21

MONTAGNE/SAVOIE

TERMIGNON-LA-VANOISE
« Chalet les Edelweiss » p.22-23

CLASSES DÉCOUVERTES, ET PLUS ENCORE !

Fêtes de famille et accueil de groupes p.24-25
Conditions générales de vente p.26-27



L'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques

Fondée en 1949, l'UNCMT est une association loi de 1901, laïque, agréée par les ministères de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire, de la Vie Associative et du Tourisme.

Adhérente à l'UNAT, au CRAJEP et à la JPA, (l'UNCMT est signataire de la charte départementale JPA-DDCS « Accueil Réussi »), l'UNCMT milite pour les droits de l'enfant et a pour principaux objectifs de :

- Contribuer à l'épanouissement et à la socialisation de l'enfant
- Éduquer l'enfant à l'autonomie et à la responsabilité
- Développer le comportement citoyen, les capacités et la personnalité de chaque enfant
- Maintenir le lien social et éco-responsable

L'UNCMT VOUS PROPOSE TOUTE L'ANNÉE :

- Des classes de découvertes
- Des centres d'accueil de groupes (stages...)
- Des centres de vacances été, hiver, printemps
- Des accueils de loisirs sans hébergement durant l'été, les petites vacances et les mercredis
- Des accueils périscolaires
- Des mini-séjours
- Des fêtes de famille

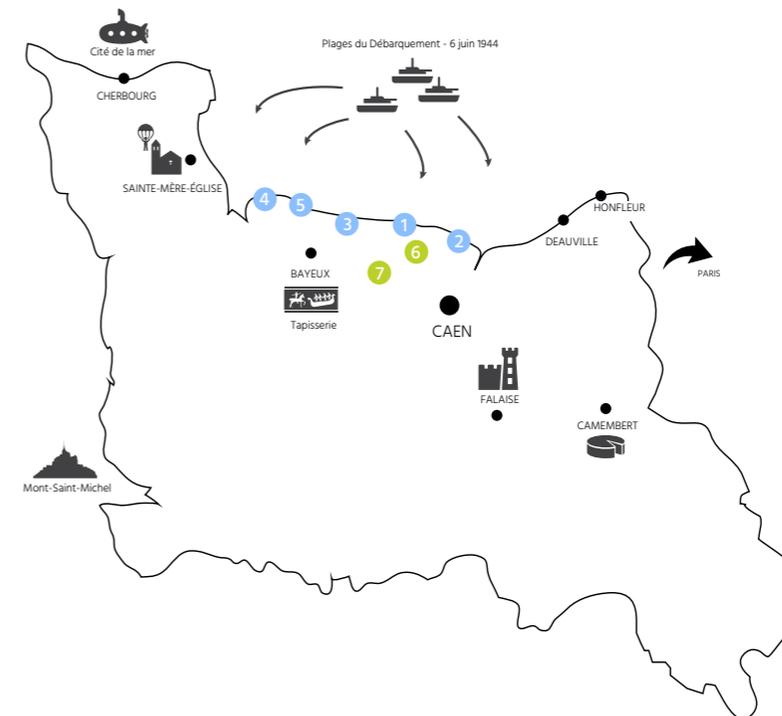
L'UNCMT accompagne les enseignants **depuis plus de 70 ans** dans leur projet de classe de découvertes. Forte de son expérience, des échanges réguliers avec les enseignants, les élèves et les différents acteurs éducatifs, **l'UNCMT a su capitaliser et devenir un partenaire de l'école dans la réalisation des projets des enseignants.**

Nous sommes convaincus de l'utilité de la classe de découvertes, tant dans la vie d'un groupe-classe, que par les expériences que celle-ci apporte. **Elle donne sens aux apprentissages.** C'est pourquoi, nous mettons tout en oeuvre pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

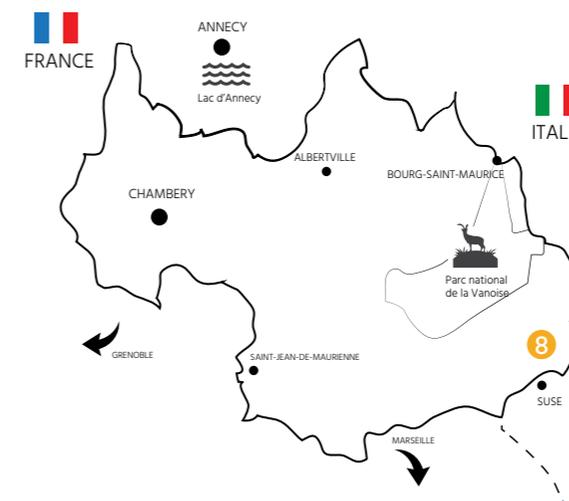
L'UNCMT est propriétaire de 8 centres d'hébergement dont 7 dans le Calvados et 1 en Savoie. Que ce soit pour profiter de l'air marin des côtes normandes, d'un écrin de verdure en campagne ou du climat vivifiant de la montagne, tous nos centres répondent à la réglementation en vigueur. A ce titre, **ils sont dans leur totalité agréés par les services de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports** et garantissent une sécurité optimale notamment via des extérieurs entièrement clôturés et la présence d'un responsable sur le temps de présence du groupe.



CARTE DE LA NORMANDIE



CARTE DE LA SAVOIE



MER

- 1 **BERNIÈRES-SUR-MER**
« La Closerie des Djinns »
- 2 **LION-SUR-MER**
« La Petite Falaise »
- 3 **VER-SUR-MER**
« La Bambinière »
- 4 **GRANCAMP-MAISY**
« Les Quiéri-Quiérettes »
- 5 **« Les Aigues-Marines »**

CAMPAGNE

- 6 **TAILLEVILLE**
« Le Manoir des Hauts-Tilleuls »
- 7 **THAON**
« Le Moulin de Barbières »

MONTAGNE

- 8 **TERMIGNON**
« Chalet les Edelweiss »

LA RÉGLEMENTATION

- CIRCULAIRE N°2005-001 DU 5-1-2005
- CIRCULAIRE n° 2011-117 du 3-8-2011

« Les classes de découvertes constituent un cadre structuré et structurant pour mieux aborder la connaissance de l'environnement. En effet, l'approche sensorielle d'un milieu naturel, humain et culturel nouveau, l'étonnement et le dépaysement qu'il provoque, sont autant d'occasions de comprendre et de communiquer. »

Extrait de la circulaire de 2005.

Les séjours scolaires courts

- Durée inférieure à cinq jours, soit d'une à trois nuitées
- Permet une rencontre avec des environnements, des événements, des cultures, etc. représentant des temps forts des apprentissages

Les classes de découvertes

- Durée égale ou supérieure à cinq jours (quatre nuitées et plus)
- Permet de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituel de la classe : un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective.

Les délais à respecter :

- Dépôt du dossier à votre Inspecteur Académique (si la sortie est dans votre département) : 4 semaines minimum hors vacances scolaires
- Dépôt du dossier à votre Inspecteur Académique (si la sortie est hors votre département) : 4 semaines minimum hors vacances scolaires

Les documents

- Le projet pédagogique
- Le programme du séjour
- Demande d'autorisation de départ - annexe 2
- Fiche information sur le transport - annexe 3
- Agréments du centre d'accueil
- Le budget
- Qualification des encadrants et intervenants d'activités spécifiques

PRÉPARER SA CLASSE DE DÉCOUVERTES

LE PROJET

Intérêt pour la classe, le groupe

- objectifs sociaux et civiques de la vie en collectivité : vivre ensemble, cohésion, éducation à la citoyenneté, socialisation
- le groupe-classe permet d'appréhender de manière différente la perception d'un nouvel environnement (par rapport à la découverte de cet environnement avec la famille par exemple)
- renforcer la solidarité au sein du groupe par le biais de la création d'un vécu commun

Intérêt pour l'enseignant

- appréhender l'élève dans son individualité, développer une pédagogie différenciée si nécessaire
- développer des connaissances et des compétences du socle commun
- diversifier des manières d'apprendre

Intérêt pour chaque enfant

- mise en contact des enfants avec un environnement nouveau
- mise en relation des savoirs théoriques avec des expériences sensibles et pratiques
- être capable d'établir des liens entre les différentes connaissances apprises dans diverses disciplines scolaires et appréhender la complexité du réel
- autonomie, responsabilisation, esprit d'initiative, développer sa confiance en soi
- compétence pratique de mobilité : découverte d'un ailleurs et prendre conscience de son rapport au monde notamment en termes d'espace, de temps, et de relations vis-à-vis d'autrui



LES FAMILLES

- Présenter dès que possible aux parents le projet de départ en Classe de Découvertes
- Demander l'accord de principe dès le début de la réflexion
- Établir avec les parents une relation de confiance en communiquant régulièrement avec eux sur le projet : dates, prix, destination, contenu...
- Collecter les autorisations parentales liées au projet de départ
- Organiser une réunion d'informations : présentation du programme, du transport, des horaires, du centre d'accueil, du trousseau nécessaire...
- Communiquer avec les familles pendant le séjour (blog, courrier, affichage à l'école...)



LE FINANCEMENT

- les crédits alloués par l'État : crédits pédagogiques ou dotations d'aide aux projets,
- les aides attribuées par les collectivités territoriales,
- les contributions du foyer socio-éducatif (FSE) au collège, de la Maison des lycéens (MDL) au lycée ou d'autres associations de type loi 1901 (ex APE),
- les apports d'entreprises privées,
- les ressources propres de l'établissement,
- la contribution financière des familles.

Rappel : l'article L. 551-1 du code de l'Éducation dispose que « les établissements scolaires veillent, dans l'organisation des activités à caractère facultatif, à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves ». La contribution financière des familles est fixée par une délibération du conseil d'administration de l'établissement. Son montant est fixe et ne doit pas être compris dans une fourchette. Il ne peut être modifié que par une délibération du conseil d'administration.

L'UNCMT VOUS ACCOMPAGNE

Un planning centralisé permettant une réponse immédiate et une réactivité optimale de notre équipe :

- Un interlocuteur unique dans l'élaboration de votre projet
- Des devis et programmes d'activités sur mesure

TAUX D'ENCADREMENT

► **MATERNELLE :**
1 adulte pour 8 élèves

► **ÉLÉMENTAIRE :**
1 adulte pour 12 élèves

► **SECONDAIRE :**
1 adulte pour 12 élèves



N-1

Prise de contact avec l'UNCMT pour définir une ébauche de projet et sélectionner une période et un centre d'accueil. Élaboration d'un devis et pose d'une option. Retour de la fiche d'option sous 2 semaines (aucun acompte demandé.)

Rentrée scolaire

Envoi du dossier de réservation par l'UNCMT après votre Conseil d'Administration. Signature requise sous 4 semaines avec paiement du 1er acompte.

J-6 à 1 mois

Envoi de votre dossier à l'Inspection Académique

J-45 jours

Retour de la fiche de renseignements complétée (allergies, régimes alimentaires, répartition...) et versement du 2^e acompte. Communication du plan des chambres par l'UNCMT.



BERNIÈRES-SUR-MER

La Closerie des Djinns

ACTIVITÉS

Réalisables dans tous nos centres !



« La Closerie des Djinns »
Avenue Général Leclerc
14990 BERNIERES SUR MER

Coordonnées GPS :
49°19'52.36»N
0°25'27.86»W

Caen : 20 km
Paris : 255 km
Gare : Caen 20 km
Car-Ferry : Ouistreham 15 km
Distance de la mer : 400 m

POUR PLUS D'INFOS

Notre centre « **La Closerie des Djinns** » à BERNIÈRES-SUR-MER (station de la Côte de Nacre, située sur le secteur canadien du Débarquement, Juno Beach) se trouve **au cœur du village**, face à l'église, avec les petits commerces alentours et la plage à **400m**.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 salle de restauration **pouvant accueillir environ 100 personnes**, distante de 20m des chambres.
- Le centre dispose de **95 lits répartis sur deux bâtiments** reliés par un hall ; chaque bâtiment ayant son entrée indépendante. **Les chambres sont équipées d'une douche, d'un lavabo et de toilette.**
- Le centre est **entièrement clos** et permet de profiter de ses extérieurs avec **terrains de volley, basketball, pétanque.**



🚢 DÉCOUVERTE DU MILIEU MARIN

- Pêche à pied, étude des laisses de mer et classification des animaux
- Visite guidée du port de Courseulles et alentours
- Land art, ailes de traction, cerfs-volant, noeuds-marins
- Char à voile

🍏 GASTRONOMIE NORMANDE

- Visite de la ferme de Billy (cidrerie) - Rots
- Biscuiterie de sablés normands - Asnelles
- Visite de l'usine de caramels - Isigny
- Visite d'une fromagerie - Livarot

🏆 LA SECONDE GUERRE MONDIALE

- Centre Juno Beach - Courseulles
- Musée Pegasus Bridge - Bénouville
- Musée de la Batterie - Merville
- Musée du Grand Bunker - Ouistreham
- Journées guidées sur les sites du Débarquement
- Le Mémorial de Caen

💡 ET BIEN D'AUTRES ENCORE !

- La Tapisserie de Bayeux
- Accrobranches - Hérouville-St-Clair
- Courses d'orientation, tir à l'arc...





LION-SUR-MER

La Petite Falaise



ACTIVITÉS

Réalisables dans tous nos centres !

🚢 DÉCOUVERTE DU MILIEU MARIN

- Pêche à pied, étude des laisses de mer, phénomène des marées
- Visite guidée du port et du phare de Ouistreham
- Fabrication de girouettes, cerfs-volant, noeuds-marins

🍏 GASTRONOMIE NORMANDE

- Visite de la ferme de Billy (cidrerie) - Rots
- Marché aux poissons - Ouistreham
- Visite de l'usine de caramels - Isigny
- Visite d'une fromagerie - Livarot

🏆 LA SECONDE GUERRE MONDIALE

- Musée du Grand Bunker - Ouistreham
- Musée du Commando n°4 - Ouistreham
- Musée Pegasus Bridge - Bénouville
- Musée de la Batterie - Merville
- Journées guidées sur les sites du Débarquement
- Le Mémorial de Caen

💡 ET BIEN D'AUTRES ENCORE !

- La Tapisserie de Bayeux
- Rallye photos - Lion sur Mer
- Maison de la nature - Sallenelles
- Sarbacane, tir à l'arc...

📍 « La Petite Falaise »
24 rue Galliéni
14780 LION-SUR-MER

.....

Coordonnées GPS :
49°18'05.3»N
0°18'51.0»W

.....

Caen : 25 km
Paris : 255 km
Gare : Caen 25 km
Car-Ferry : Ouistreham 4 km
Distance de la mer : 50 m

POUR PLUS D'INFOS

Notre centre « **La Petite Falaise** » à LION -SUR -MER (petite station balnéaire de la Côte de Nacre), se trouve **au cœur de la ville**, avec les commerces de proximité et **la plage à 50m**.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 salle de restauration pouvant **accueillir environ 100 personnes**, distante de 10 mètres des chambres. Fonctionnement sous forme de self service avec choix possibles d'entrées, un unique plat chaud, fromage et dessert.
- Le centre dispose d'une capacité d'accueil totale de **95 lits répartis sur deux bâtiments**. Chaque bâtiment est indépendant.
- Le centre est **entièrement clos** et permet de profiter de ses extérieurs avec **terrain de volley**.





VER-SUR-MER

La Bambinière



ACTIVITÉS

Réalisables dans tous nos centres !

🚢 DÉCOUVERTE DU MILIEU MARIN

- Pêche à pied, étude des laisses de mer, phénomène des marées
- Visite guidée des marais de Meuvaines
- Land art, fabrication de nœuds marins, fabrication de boomerang
- Char à voile, Paddle

🏆 LA SECONDE GUERRE MONDIALE

- Mémorial de Ver sur Mer
- Musée du Débarquement - Arromanches
- Cinéma 360° - Arromanches
- Batterie de Longues sur Mer
- Journées guidées sur les sites du Débarquement
- Le Mémorial de Caen

🍏 GASTRONOMIE NORMANDE

- Biscuiterie de sablés normands - Asnelles
- Visite de la chocolaterie les Drakkars - Bayeux
- Visite de l'usine de caramels - Isigny
- Marché local - Courseulles

💡 ET BIEN D'AUTRES ENCORE !

- Rallye photos - Ver sur Mer
- La Tapisserie de Bayeux
- Accrobranche - Bayeux
- Jeux sportifs et traditionnels..

📍
« La Bambinière »
Rue de la rivière
14114 VER-SUR-MER

.....
Coordonnées GPS :
49°20'29.2»N
0°30'42.9»W
.....

Caen : 30 km
Paris : 260 km
Gare : Caen 30 km
Car-Ferry : Ouistreham 24 km
Distance de la mer : 450 m

POUR PLUS D'INFOS



Notre centre « **La Bambinière** » à VER-SUR-MER (petit village côtier situé sur le secteur britannique du Débarquement) se trouve **au calme**, et à **450m de la plage**.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 salle de restauration pouvant accueillir **environ 105 personnes**.
- Le centre dispose d'une capacité d'accueil totale de **100 lits répartis sur deux bâtiments**. Chaque bâtiment est indépendant.
- Le centre est **entièrement clos** et permet de profiter de ses extérieurs avec **terrains de basket et de badminton**.





GRANDCAMP-MAISY

Les Quiéri Quiérettes



ACTIVITÉS

Réalisables dans tous nos centres !

DÉCOUVERTE DU MILIEU MARIN

- Visite du port de pêche et de plaisance de Grandcamp-Maisy
- Visite du port de pêche de Port-en-Bessin
- La criée et le marché aux poissons
- Catamaran, Kayak
- Pêche à pied, laisse de mer

GASTRONOMIE NORMANDE

- Visite d'une ferme ostréicole à Grandcamp-Maisy
- Visite de l'usine de caramels - Isigny
- Visite de producteurs de Spiruline - Micro-ferme du Ham



LA SECONDE GUERRE MONDIALE

- Visite guidé ou libre de La Pointe du Hoc, Omaha Beach et Utah Beach
- Visite guidée ou libre du cimetière américain de Colleville-sur-Mer
- Visite guidée ou libre du cimetière allemand de la Cambe
- Airborne Museum de Sainte-Mère-Église



ET BIEN D'AUTRES ENCORE !

- La Cité de la mer - Cherbourg
- L'île de Tatihou
- Sortie en bateau dans les Marais du Cotentin


« Les Quiéri Quiérettes »
Quai Crampon
14450 GRANDCAMP-MAISY

Coordonnées GPS :
49°23'20.17»N
1°02'49.56.0»

Caen : 60 km
Paris : 290 km
Gare : Caen 60 km
Car-Ferry : Ouistreham 65 km
Distance de la mer :
Front de mer

POUR PLUS D'INFOS

Notre centre « **Les Quiéri-Quiérettes** » à GRANDCAMP-MAISY (commune localisée sur la côte ouest du Calvados, tout près de la Pointe du Hoc et du secteur américain du Débarquement), est idéalement situé sur le **front de mer**, tout **près des ports de pêche et de plaisance**.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 salle de restauration avec **vue sur mer** pouvant accueillir **environ 120 personnes**.
- Le centre dispose d'une capacité d'accueil totale de **120 lits répartis sur un seul bâtiment**.
- Terrasse aménagée avec vue sur la mer.
- **Front de mer**.





GRANDCAMP-MAISY

Les Aigues-Marines



« Les Aigues-Marines »
quai Crampon
14450 GRANDCAMP-MAISY

Coordonnées GPS :
49°23'20.9»N
1°02'38.0»W

Caen : 60 km
Paris : 290 km
Gare : Caen 60 km
Car-Ferry : Ouistreham 65 km
Distance de la mer :
Front de mer

POUR PLUS D'INFOS

Notre centre « **Les Aigues-Marines** » à GRANDCAMP- MAISY (commune localisée sur la côte ouest du Calvados, tout près de la Pointe du Hoc et du secteur américain du Débarquement), est **idéalement situé sur le front de mer**, tout près des ports de pêche et de plaisance.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 salle de restauration pouvant accueillir **environ 80 personnes**.
- Le centre dispose d'une capacité d'accueil totale de **80 lits répartis sur un seul bâtiment**.
- Le centre est **entièrement clos** et permet de profiter de sa cour bétonnée.
- **Front de mer.**



ACTIVITÉS

Réalisables dans tous nos centres !

🚢 DÉCOUVERTE DU MILIEU MARIN

- Visite du port de pêche et de plaisance de Grandcamp-Maisy
- Visite du port de pêche de Port-en-Bessin
- La criée et le marché aux poissons
- Kayak, optimist
- Pêche à pied, laisse de mer

🍷 GASTRONOMIE NORMANDE

- Visite d'une ferme ostréicole à Grandcamp-Maisy
- Visite de l'usine de caramels - Isigny
- Visite de producteurs de Spiruline - Micro-ferme du Ham



LA SECONDE GUERRE MONDIALE

- Visite guidée ou libre de La Pointe du Hoc, Omaha Beach et Utah Beach
- Visite guidée ou libre du cimetière américain de Colleville-sur-Mer
- Visite guidée ou libre du cimetière allemand de la Cambe
- Airborne Museum de Sainte-Mère-Église



ET BIEN D'AUTRES ENCORE !

- La Cité de la mer à Cherbourg
- L'île de Tatihou
- Sortie en bateau dans les Marais du Cotentin





TAILLEVILLE

Le Manoir des Hauts Tilleuls



« Le Manoir des Hauts Tilleuls »
Route de St Aubin
14440 Tailleville

Coordonnées GPS :
49°18'19.4»N
0°24'32.4»W

Caen : 17 km
Paris : 245 km
Gare : Caen 20 km
Car-Ferry : Ouistreham 15 km
Distance de la mer : 3 km

POUR PLUS D'INFOS

Notre centre « **Le Manoir des Hauts Tilleuls** » à TAILLEVILLE se situe idéalement **entre mer et campagne**. Il est situé à 45min à pied de la mer.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **2 salles de restauration** pouvant accueillir environ **120 personnes au total**.
- Le centre dispose d'une capacité d'accueil totale de **120 lits répartis sur deux bâtiments**; chaque bâtiment ayant son entrée indépendante.
- Le centre est **entièrement clos** et permet de profiter de son immense extérieur : **1 citystade** permettant **la pratique de nombreux sports** : football, handball, basketball, volleyball, tennis, badminton, et hockey sur gazon ; **1 parcours sportif** ; **1 plaine de jeux** avec balançoire et toboggans.



ACTIVITÉS

Réalisables dans tous nos centres !

INITIATION À L'ÉCO-CITOYENNETÉ

- Pêche à pied et classification des animaux
- Laisse de mer
- Animation rivage propre
- Visite guidée d'une station d'épuration et animation sur le compostage
- Intervention développement durable

GASTRONOMIE NORMANDE

- Visite de la ferme de Billy (cidrerie) - Rots
- Biscuiterie de sablés normands - Asnelles
- Visite de l'usine de caramels - Isigny
- Visite d'une fromagerie - Livarot



LA SECONDE GUERRE MONDIALE

- Visite guidée du Musée Franco-Allemand du Radar - Douvres-la-Délicrande
- Journées guidées sur les sites du Débarquement
- Mémorial de Caen
- Musée Pegasus Bridge - Bénouville



ET BIEN D'AUTRES ENCORE !

- Visite du Château de Caen
- Visite du Château de Falaise
- Tir à l'arc, aile de traction sur le centre
- Vieux la Romaine



THAON

Le Moulin de Barbières



« Le Moulin de Barbières »
Hameau de Barbières
14610 THAON

Coordonnées GPS :
49°23'20.9»N
1°02'38.0»W

Caen : 60 km
Paris : 290 km
Gare : Bayeux 30 km
Car-Ferry : Ouistreham 65 km
Distance de la mer : 9 km

POUR PLUS D'INFOS

Notre centre « **Le Moulin de Barbières** » à THAON (ancien moulin, adossé à un bois, traversé par une petite rivière) est un lieu **bucolique**, plein de charme.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 salle de restauration pouvant accueillir **environ 100 personnes**, à l'écart des chambres.
- Le centre dispose d'une capacité d'accueil totale de **56 lits répartis sur un bâtiment** (rez-de-chaussée et 1^{er} étage).
- Le centre est **entièrement clos**. 7 hectares de bois, bosquets et prairie, accessibles à pied depuis le centre, permettant les courses d'orientation et autres activités « nature ».
- 1 espace de **jeux pour enfants** (toboggan, balançoires, bac à sable...)



ACTIVITÉS

Réalisables dans tous nos centres !

DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE

- Ornavik - Hérouville Saint Clair
- Visite guidée "Bayeux la Médiévale"
- Initiation à l'ornithologie
- Découverte des sites emblématiques de Caen
- Intervention forêt
- Château de Fontaine Henry

GASTRONOMIE NORMANDE

- Visite de la ferme de Billy (cidrerie) - Rots
- Marché aux poissons - Ouistreham
- Visite de l'usine de caramels - Isigny
- Visite d'une fromagerie - Livarot



LA SECONDE GUERRE MONDIALE

- Le Mémorial de Caen
- Cimetière Canadien - Bénigny sur Mer
- Journées guidées sur les sites du Débarquement
- Mémorial de Falaise "La guerre des civils"



ET BIEN D'AUTRES ENCORE !

- Château de Caen
- Accrobranche - Hérouville Saint Clair
- Parc de la Colline aux Oiseaux - Caen
- Tir à l'arc





TERMIGNON

Les Edelweiss



« Les Edelweiss »

12 place de la Vanoise
73500 TERMIGNON - VAL CENIS

Coordonnées GPS :

45°16'32.2»N
6°48'59.4»E

Paris : 686 km

Saint Jean de Maurienne: 46 km

Lyon : 225 km

Altitude : environ 1300 m

POUR PLUS D'INFOS

Notre chalet « **Les Edelweiss** » à Termignon la Vanoise (première commune du Parc National de la Vanoise) se trouve **au pied des pistes** de la station de Termignon.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 salle de restauration avec **vue panoramique sur la vallée** pouvant accueillir **environ 90 personnes**.
- Le centre dispose d'une capacité d'accueil totale de **75 lits répartis sur 3 étages**. Toutes les chambres sont équipées des **sanitaires** (douche et lavabo). Certaines chambres ont également des toilettes.
- **Terrasse face à la montagne.**
- **Pied de piste.**



ACTIVITÉS

Réalisables dans tous nos centres !

ACTIVITÉS SPORTIVES

- Ski alpin
- Ski de fond
- Raquettes
- Cani-Rando
- Yooner

GASTRONOMIE

- Fromagerie - Lanslebourg
- Ferme pédagogique

ARTISANAT LOCAL

- Le bois s'amuse - Visite d'un atelier
- Le Pin Cembro - Fabrication d'objet en bois
- Ferme pédagogique avec fabrication d'une œuvre autour de la vache

ET BIEN D'AUTRES ENCORE !

- Visite de Val Cenis
- Visite d'un habitat traditionnel
- Intervention sur l'histoire du ski





FÊTES DE FAMILLE

Nous proposons également des locations de fête de famille le week-end dans certains de nos centres.

Sont inclus dans la location : l'hébergement, la salle de réception, la cuisine et tous ses équipements, les extérieurs, le parking, et le ménage.

Chaque lit est équipé d'une couette et d'un traversin. **Le linge de lit** (drap housse, housse de couette, taie de traversin) **n'est pas fourni** et doit être apporté par le loueur.



ACCUEIL GROUPES

Pour plus d'informations et pour un devis personnalisé

merci de nous contacter :
servicesejours@uncmt.fr
ou au
02 31 46 80 40



L'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques, c'est également des accueils de groupes divers et variés, en plus des classes de découvertes.

Nous accueillons, entre autre :

- Associations
- Clubs sportifs
- Groupes de musique
- Séminaires
- Mairies
- Militaires français et étrangers

Les accueils sont possibles de février à novembre dans tous nos centres normands, en pension complète ou demi-pension.



Location pour fêtes de famille
de janvier à décembre
(hors juillet et août)

Forfait week-end
du vendredi 16h00
au dimanche 18h00

56 - 94 - 132
couchages

Tarifs sur demande
servicesejours@uncmt.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Les séjours scolaires proposés dans la brochure UNCMT sont ouverts à tous. La contractualisation avec l'UNCMT d'un séjour ou d'une sortie scolaire **implique l'acceptation des conditions générales** de vente ci-après. Les présentes CGV publiées dans la brochure, sur le site www.uncmt.fr relèvent de l'information communiquée préalablement au client à la conclusion du contrat de voyage, au sens des articles L. 211-8 et s. et R.211-4 et s. du Code du Tourisme.

INSCRIPTION

À la demande du client, par écrit ou via le site www.uncmt.fr, un devis est adressé au client. La proposition comporte les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du séjour tel que définis par l'article R. 211-4 et R. 211-6 du Code du tourisme.

Après acceptation de cette proposition par le client, l'UNCMT lui fait parvenir un contrat de réservation auquel sont annexées les CGV. Le client s'engage à retourner dans les 30 jours un exemplaire signé de la convention. **L'inscription devient effective à réception du contrat signé et du premier acompte.** Le client reconnaît en son nom et pour son compte mais également au nom et pour le compte de tous les participants, avoir pris connaissance des présentes CGV dans leur intégralité. Dès lors, toute demande de réservation entraîne l'entière adhésion du client aux CGV.

TARIFS

Les tarifs sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur au 1er janvier. Ils s'appliquent pour toute l'année scolaire en cours. Toute modification de ces conditions entraînera un changement de prix, dont l'UNCMT vous informera dans les plus brefs délais.

Ils peuvent être soumis à variation et sont exprimés par enfant pour la durée du séjour et le centre proposé.

Ces prix comprennent : l'accueil en pension complète du jour 1 - dîner, au dernier jour - déjeuner, les activités, visites, entrées prévues au programme, l'assurance organisateur, les frais de dossier et l'adhésion.

Ces prix ne comprennent pas : le transport, l'assurance individuelle, les activités, visites, entrées non prévues au programme, la taxe de séjour.

Seuls les **prix indiqués** lors de l'inscription seront **fermes et définitifs**. Ces prix définitifs font référence pour toutes modifications ou annulation d'un séjour.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Acompte de 30% du montant total à la signature du contrat
- 2^{ème} acompte de 40%, 45 jours avant le séjour
- Solde sur réception de la facture finale

La signature du contrat intervient entre 45 et 30 jours avant le départ

- Acompte de 70% du montant total à la signature du contrat
- Solde sur réception de la facture finale

En cas de **non-paiement dans les délais, le contrat sera réputé annulé** du fait du client avec application du barème de frais d'annulation de l'article VII du contrat.

CONDITIONS D'ANNULATION, DE MODIFICATION D'EFFECTIFS PAR LE CLIENT

Modification d'effectif

Toute modification de l'effectif du groupe fera l'objet d'une information auprès de l'UNCMT, notamment pour les augmentations qui seront subordonnées à un accord écrit de l'UNCMT. Sans retour d'un accord écrit de la part de l'UNCMT, l'accueil des participants supplémentaires ne sera pas garanti.

Diminution d'effectif

Sans la fiche de renseignements dûment complétée 45 jours avant le séjour, l'effectif indiqué sur le contrat de réservation sera retenu et facturé.

- Moins de 30 jours avant le séjour :

Si l'effectif accueilli diminue de moins ou de 10% par rapport à l'effectif annoncé dans la fiche de renseignements, il sera demandé de régler le prix des repas multiplié par le nombre d'absents.

Si l'effectif accueilli diminue de plus de 10% par rapport à l'effectif annoncé sur la fiche de renseignements, il sera facturé 50% des coûts de pension journalière par personne manquante.

- Si une diminution importante, au-delà de 20 % est constatée entre le contrat signé et la fiche de renseignements alors 30% de la pension journalière seront facturés par personne manquante.

Annulation de séjour d'un groupe entier

- Annulation simple

o Plus de 45 jours avant le séjour : remboursement des acomptes, déduction faite d'une somme indiquée par le siège social.

o Moins de 45 jours avant le séjour : 30 % du montant prévisionnel sera facturé, couvrant le préjudice causé à l'UNCMT.

- Annulation pour cause d'évènement exceptionnel

o En cas d'interdiction officielle de circulation ou de séjour gouvernementale ou préfectorale, l'UNCMT rembourse les acomptes perçus déduction faite de 30%.

- Sans interdiction officielle de séjour, deux cas de figure sont possibles :
 - o Un report est envisagé dans l'année civile : dans ce cas l'UNCMT conserve uniquement 15% des frais de pension et reporte le reste des acomptes sur le prochain séjour.
 - o Sans report envisagé, les conditions habituelles s'appliquent (cf§ annulation simple).

Il est conseillé aux groupes de contracter une assurance annulation auprès d'une compagnie d'assurance de leur choix.

CONDITIONS D'ANNULATION OU DE MODIFICATION PAR L'UNCMT

Annulation :

L'UNCMT peut résoudre le contrat dans les conditions prévues à l'article L211-14 du Code du tourisme. L'UNCMT rembourse intégralement le client des paiements effectués et ne sera pas tenue à une indemnisation supplémentaire si l'UNCMT est empêchée d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résolution du contrat dans les meilleurs délais avant le début du séjour.

Modification du contrat :

Conformément à l'article L. 211-13 du Code du tourisme, l'UNCMT se réserve le droit, avant le départ, de modifier unilatéralement les clauses du contrat, hormis le prix et d'en informer le client de manière claire, compréhensible et apparente par courrier électronique. Si, avant le départ, un évènement extérieur s'imposant à l'UNCMT, la contraint à modifier un élément essentiel du contrat conclu avec le client, l'UNCMT avertira le client par tout moyen permet- tant d'en accuser réception, dans les plus brefs délais, for- muler des propositions et l'informer de la faculté dont elle dispose de résoudre sans frais le contrat à défaut d'ac- cord sur les propositions faites.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les participants et lui-même sont en possession des documents et ont effectué les démarches sanitaires obligatoires avant la conclusion du contrat.

La demande d'autorisation de séjour doit être déposée entre cinq et dix semaines à l'avance (selon la destination) auprès de l'inspecteur d'académie. Il est important de se renseigner au préalable, auprès des services de l'Inspection académique, sur les éléments constitutifs de la demande d'autorisation de séjour.

L'accomplissement des formalités reste, en tout état de cause, à la charge du client et ne peut donner lieu à remboursement par l'UNCMT. Le non-respect des formalités, l'impossibilité du client et/ou des participants de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison, demeurent sous la responsabilité du client qui conserve à sa charge les frais occasionnés sans droit à remboursement ou annulation du séjour de la part de l'UNCMT.

RESPONSABILITÉS

Le représentant de l'UNCMT aura toute autorité sur le personnel de l'établissement engagé par l'Association. Aucune remarque ne pourra être faite et aucune consigne donnée sans passer par lui (sauf cas mettant en cause la sécurité des personnes).

Le représentant du groupe accueilli garde toute autorité sur le personnel qui s'est déplacé avec lui. Aucune remarque ne pourra être faite par les

représentants de l'UNCMT sans s'adresser dans tous les cas à lui (sauf cas mettant en cause la sécurité des personnes).

ASSURANCE

L'UNCMT est assurée uniquement en Responsabilité Civile auprès de la MAIF. Il appartient au groupe accueilli de veiller à ce que ses propres participants soient assurés.

NOS AGRÈMENTS

- Agrément jeunesse Éducation populaire N° 14-4 depuis 12 mars 1959
- Centres d'accueil agréés Education Nationale
- Adhérent de l'UNAT
- Membre de la Jeunesse au Plein Air
- Agrément Tourisme N° IM014120009 du 03 juillet 2018

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'UNCMT et sont indispensables à la réalisation de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées de façon sécurisée, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution de la prestation commandée et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces prestations.

Le responsable du traitement des données est l'UNCMT - 4 avenue du Parc Saint André – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR – Tél : 02 31 46 80 40 – Mail : accueils@uncmt.fr.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou e-mail mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



UNION NORMANDE DES CENTRES MARITIMES ET TOURISTIQUES

Pour tous renseignements, un seul numéro :

Tél. 02 31 46 80 40

4 avenue du Parc Saint André -14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

WWW.UNCMT.FR

servicesejours@uncmt.fr

Suivez-nous sur Facebook & LinkedIn

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h15